

Je soussigné(e) Mme, M. responsable de l'élève
....., classe atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de
l'établissement et reconnais que l'inscription vaut acceptation de ce règlement.

A Le

Signature du responsable

Signature de l'élève

LOGEMENTS DE FONCTION - PROPOSITIONS D'ATTRIBUTIONS ET D'OCCUPATIONS (année scolaire 2012-2013)

(C.A du 26 juin 2012)

Logements du Lycée

Annexe 8

DESCRIPTIF DES LOGEMENTS				ATTRIBUTION (NAS/US) - OCCUPATION (COP/VAC)							Observations (autres particularités, état)	
Type (F1, F2...)	Superficie	spart. ou pavillon	N° bâtim. étage-porte	Adresse (si différente de celle de l'établissement)	Date d'effet	Type de concession (1)	dérog. rectorale (oui/non)	Nom	Prénom	FONCTION		Moment Loyer US/COP
F5	133,71 m ²	Appart.	1 ^{er} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/07	NAS	Non	DAUX	Jean-Dominique	Proviseur	/	État moyen
F4	102,28 m ²	Appart.	1 ^{er} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/09	NAS	Non	PEILLON	Patrick	Proviseur Adjoint	/	État moyen
F4	100,63 m ²	Appart.	1 ^{er} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/12	NAS	Non	FRANCEZ	Marie-Claire	C.P.E	/	État très moyen
F4	102,28 m ²	Appart.	1 ^{er} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/10	NAS	Non	POUILLÈS	Jérôme	Attaché d'Intendance	/	État moyen
F4	112,00 m ²	Appart.	R. de C.	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	Appartement vacant dans l'attente d'une réaffectation de ce local : soit échange avec un autre logement du Collège soit concession transférée pour l'ATTI électricité du Lycée pour pouvoir, plus tard, utiliser ces locaux pour d'autres fonctions.							Ancien logement de l'infirmière qui ne peut plus être logée État médiocre
F4	99,57 m ²	Appart.	2 ^{ème} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/08	NAS	Non	DUFLET	Didier	ATTIÉE - I.E	/	Il est envisagé maintenant de demander le transfert de ce logement au Collège à la place de celui de l'ex infirmière.
F4	102,28 m ²	Appart.	2 ^{ème} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/12	NAS	Non	HILLION	Damien	Intendant	/	Bon état
F4	99,57 m ²	Appart.	1 ^{er} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/03/12	NAS	Non	MOLLÈRES	Jean-François	ATTIÉE cuisine	/	Assure la continuité de la restauration et, éventuellement, la sécurité incendie de l'internat (État moyen)
F4	100,63 m ²	Appart.	2 ^{ème} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/98	NAS	Non	BÉZELGA	Mireille	C.P.E	/	État très moyen
F1	20,44 m ²	Appart. "studio"	2 ^{ème} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	/	VAC	/	Logement de passage et de dépannage loué à la nuitée			10,55 € la nuitée	Très bon état

Logements du Collège (pour information seulement)						
Type	Superficie	spart. ou pavillon	N° bâtim. étage-porte	Adresse	Date d'effet	Type de concession (1)
F4	114,15 m ²	Appart.	2 ^{ème} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/09	NAS
F4	102,28 m ²	Appart.	2 ^{ème} étage	8, Place Francis Planté 40000 Mont de Marsan	01/09/11	NAS
F4	83 m ²	Appart.	R. de C.	8, rue Nonères 40000 Mont de Marsan	Logement vacant : cet appartement va être transféré au Lycée (pour y implanter, éventuellement, le service d'intendance) en échange (acté) avec l'ancien logement de l'infirmière du Lycée ou (en projet) avec celui de l'ATTI électricité	

24

Mont de Marsan, le 22 juin 2012

**A l'attention de Monsieur le Proviseur et des Membres du Conseil
d'Administration du lycée Victor Duruy**

Monsieur le proviseur, mesdames et messieurs les membres du conseil d'administration,

L'équipe pédagogique d'espagnol, par la présente lettre, souhaite attirer votre attention sur le sort réservé à l'enseignement de l'espagnol au lycée Victor Duruy et aux conséquences désastreuses que cela va entraîner, tant pour les élèves que pour les enseignants à la rentrée.

Dès septembre, en effet, il apparaît que les cours de LV espagnol ne seront pas dédoublés en première et en terminale. Cette situation nous conduit à plusieurs réflexions :

- **Comment peut-on enseigner une langue vivante correctement avec des effectifs de 30 à 35 élèves ?**
- **Une langue vivante ne doit-elle pas être prioritaire dans les dédoublements de classe ?**
- **La réforme du baccalauréat en langue introduit un examen oral systématique pour toutes les sections. Les élèves peuvent-ils être bien préparés dans de telles conditions ?**
- **Enfin, la salle média langue, nouvel outil de préparation aux épreuves orales ne pourra être que très peu utilisée par l'espagnol faute de places suffisantes.**

Certes, nous avons nous mêmes notre part de responsabilité, n'ayant pas compris lors de la réunion du conseil pédagogique qu'il n'y avait plus de dédoublements en LV, ce qui nous conduit à des effectifs d'environ 30 élèves par classe de première et terminale. Cependant, il nous semblait évident que l'enseignement des langues ne pouvait se faire dans de telles conditions, d'où notre manque de réactivité.

Monsieur le proviseur a tenté de trouver des solutions à cette situation lors de notre rencontre la semaine dernière, et nous l'en remercions. Mais nous pensons que cela ne peut suffire.

C'est pourquoi, nous vous interpellons : les membres du conseil d'administration acceptent-ils cet état de fait ou peuvent-ils décider d'une modification de cette situation par l'intermédiaire d'une motion?

Les professeurs d'espagnol du lycée Victor Duruy tiennent à exprimer leur vive inquiétude et considèrent que l'enseignement d'une langue vivante dans la société d'échanges qui est la nôtre ne doit pas être sacrifié.

Nous vous prions d'agréer, mesdames et messieurs l'expression de notre considération.